



Les président.e.s et directeurs,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII –Chap. II – Art. L712-2

Vu : Arrêtés d'accréditation des établissements

Sur proposition du coordinateur/de la coordinatrice de la mention,

ARRETE

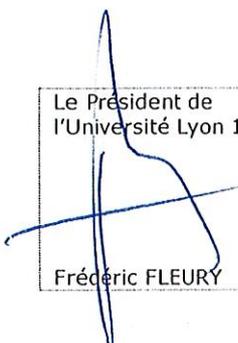
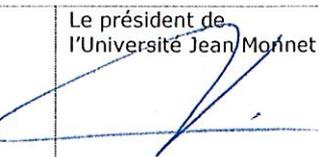
Le jury académique pour l'attribution du diplôme de _____

Master mention MEEF premier degré

est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2021-2022

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
Présidente :		
FILIOD Jean-Paul	MCF	Lyon 1
Membres		
COLIN Stéphanie	MCF	Lyon 2
TAUTY Anne Charlotte	Enseignante, directrice du MEEF ICLY	ICLY
NICOLAS Christian	PU	Lyon 3
SEGUY Jean Yves	MCF	UJM

VILLEURBANNE, le 15 décembre 2021

Le Président de l'Université Lyon 1  Frédéric FLEURY	La présidente de l'Université Lyon 2  Nathalie DOMPNIER	Le président de l'Université Lyon 3  Éric CARPANO	Le président de l'Université Jean Monnet  Florent PIGEON
---	--	--	---